

PIERRE ÉVIEUX

DE JULIEN À CYRILLE.
Du *Contre les Galiléens* au *Contre Julien*

Le genre apologétique est un genre littéraire largement répandu et porteur de nombreux fruits. Tant que les hommes auront envie de défendre leurs idées ou leurs biens et d'attaquer les positions intellectuelles, religieuses, morales ou financières d'autrui, on est sûr de pouvoir entendre ou lire des ouvrages apologétiques. Tant il est vrai que le témoignage muet ne suffit pas : pour être compris, la parole ou l'écrit sont indispensables.

Dans le genre apologétique, il faut être deux, au moins. Il faut toujours deux pôles opposés, deux adversaires, deux pensées, deux thèses, qui s'affrontent. Le lieu le plus élémentaire de l'affrontement est l'arène où les bêtes fauves se précipitent l'une sur l'autre et se déchirent, où le gladiateur le plus habile l'emporte sur l'autre. Le tribunal est le lieu où joutent les orateurs : les biens, la liberté, la vie de l'accusé sont en jeu ; ils dépendent de la qualité des paroles, de la technique de l'accusation et de la défense, mais aussi des juges. Le monde cultivé (centres d'éducation, lieux de lectures publiques, livres) peut être aussi l'arène où s'affrontent pensées, idéaux, religions adverses. Dans ce cas, il n'y a pas de limites temporelles. Les séances de la cour ne sont pas déterminées ; elles n'auront pas lieu tel ou tel jour. Les

adversaires peuvent très bien s'affronter en des temps et des lieux divers.

C'est ce qui se produit souvent, dans la philosophie, ou dans l'apologétique religieuse. Lorsque la différence ou l'opposition ne sont pas éliminées par la suppression radicale de l'adversaire, il faut que la parole, l'argument, la preuve se substituent à la massue, au feu, à la dent des lions, ou à l'explosif. Encore faut-il que l'on se situe dans une ère ou un pays à peu près civilisés.

Nous avons un exemple de ce type d'affrontement au IV^e et V^e siècles. L'empereur Julien rédige, en 362/363, un important ouvrage apologétique *Contre les Galiléens* ; plus de cinquante ans après, Cyrille, évêque d'Alexandrie, le réfute dans un autre ouvrage apologétique, le *Contre Julien*. Ces deux œuvres importantes sont bien connues, même si elles ne sont pas toujours facilement accessibles ¹. Je n'ai pas l'intention de répéter ici les descriptions qui en ont été faites, ou les jugements qu'on a portés sur elles ². Ce que l'on constate généralement c'est la difficulté de rester impartial et objectif, quand l'on parle de Julien et de Cyrille, que l'on s'appelle Libanios, Ammien Marcellin, Socrate, Voltaire, le marquis d'Argens, Vigny, Anatole France, Bidez, Labriolle, Puech, Festugière... Dans cette revue de l'apologétique, je voudrais situer les deux apologies, comprendre les motifs de leur rédaction, peser la part de la rhétorique, évaluer chez les protagonistes le degré de sincérité et d'engagement personnel.

Il ne s'agit pas ici d'analyser le contenu de chaque apologie, d'en filtrer les sources, mais de comprendre

- les motifs qui les ont inspirées,
- les circonstances de leur rédaction,

1. C.J. NEUMANN, *Juliani imperatoris librorum contra christianos quae supersunt*, Leipzig 1880. – *Contre Julien*, livres I et II, éd. P. Burguière – P. Évieux, SC 322.

2. On se reportera à l'ouvrage collectif *L'empereur Julien, de l'histoire à la légende*, t. I (331-1715), études rassemblées par René Braun et Jean Richer, Groupe de Recherches de Nice et associés de Paris, Grenoble et Montpellier, « Les Belles-Lettres », Paris 1978, cité plus loin *L'empereur Julien*.